

REPOS HEBDOMADAIRE DANS L'ARTISANAT ET LE COMMERCE
DEROGATIONS POUR 2026

5 zones déterminées :

- La zone Cora
- La zone Grattine
- La zone Centre-Ville
- La zone Carrefour Haine-St-Pierre
- La zone Reste de l'entité

Le Collège communal peut accorder 15 dérogations par année .

Dérogations pour l'ensemble des commerces du territoire de la Ville de La Louvière :

- du 02 au 09 janvier 2026 : 1 jour solde d'hiver
- du 02 au 09 octobre 2026 : 1 jour week-end du client
- du 10 au 17 décembre 2026 : 1 jour fêtes de fin d'année
- du 17 au 24 décembre 2026 : 1 jour fêtes de fin d'année
- du 24 au 31 décembre 2026 : 1 jour fêtes de fin d'année

Soit 5 jours

Il reste 10 jours pouvant être accordés à chaque zone commerciale

Pour la zone du CORA :

- du 17 septembre au 24 septembre 2026 : 1 jour CORA
- du 24 septembre au 1er octobre 2026 : 1 jour inauguration
- du 1er octobre 2026 au 08 octobre 2026 : 1 jour CORA
- du 06 novembre 2026 au 13 novembre 2026 : 1 jour CORA
- du 26 novembre au 03 décembre : 1 jour black friday

Soit 5 jours

Reste 5 jours à pouvoir accorder pour la zone

Pour la zone de la Grattine :

- du 05 au 12 novembre 2026 : 1 jour Saint-Nicolas
- du 26 novembre au 03 décembre : 1 jour Saint-Nicolas et black friday

Soit 2 jours

Reste 8 jours à pouvoir accorder pour la zone

- **Pour la zone Centre-Ville :**

Pas de demande, reste 10 jours à pouvoir accorder pour la zone

- **Pour la Zone Carrefour Haine-Saint-Pierre :**

Pas de demande, reste 10 jours à pouvoir accorder pour la zone

- **Pour la zone du reste de l'entité :**

Pas de demande, reste 10 jours à pouvoir accorder pour la zone

Pour 2026 dérogations aux heures d'ouverture :

- **Pour la zone du reste de l'entité :**

- du 04 au 11 avril 2026 : 3 jours carnaval de Trivières

Soit 3 jours

Il reste 12 jours à pouvoir accorder pour la zone

Pas de demandes pour les autres zones

15 dérogations à pouvoir accorder